

COMPTE RENDU DE LA SIXIEME REUNION
- RESEAU AUTISME PSYCHOLOGUES DU BAS-RHIN -
DU 12 mai 2009 à STRASBOURG

Personnes présentes :

Mme BEAUFILS, HJ SPEA Strasbourg HC, Strasbourg
Mme BOUNAIRA, SISES et CAMSP, AAPEI, Schiltigheim
M. BRIENS, MAS Galilée, Lingolsheim
Mme FLORENCE, CRA région Alsace, Pôle enfants, Strasbourg
Mme HENRY, CRA région Alsace, Pôle adultes du Bas-Rhin, Brumath
Mme JAMET, SIFAS + CAT, AAPEI, Schiltigheim
Mme LANCHE, MAS Fondation Sonnenhof, Bischwiller
Mme NAIDJI, IMP « Le Roethig », Strasbourg
Mme NESSLER, Secrétaire, CRA région Alsace, Pôle adultes du Bas-Rhin, Brumath
Mme PRECHEUR, SISES, Schiltigheim
Mme SCHILLINGER, FAM Oberried, EPSAN, Hoerd
Mme SCHMITT, MAS Fondation Sonnenhof – Château Walk - Haguenau
Mme SCHOENENBERGER, stagiaire FAM Oberried, Hoerd
Mme STECH, CRA région Alsace, Pôle adultes du Bas-Rhin, Brumath
Mme URIEN, SISES et CAMSP, AAPEI, Schiltigheim
Mme WEBER, IMP Jules Verne, Mulhouse
Mme WEINER, CRA région Alsace, Pôle adultes du Bas-Rhin, Brumath

Après l'accueil des participants et un tour de table de présentation, la réunion commence par un échange autour des outils d'évaluations.

Un certain nombre de psychologues rencontrent des difficultés dans l'évaluation des personnes autistes dites de « bas-niveau ». L'évaluation des personnes adultes autistes avec une déficience importante s'avère particulièrement difficile puisque les tests proposés sont majoritairement destinés aux enfants.

L'outil, le «SON-R » est brièvement présenté. Ce test Non-Verbal d'intelligence de Snijders-Oomen évalue un large éventail de fonctions intellectuelles, indépendamment des compétences langagières. Il est donc particulièrement bien adapté à l'évaluation des enfants autistes. Il est destiné aux enfants de 2 ½ à 7 ans. Le SON-R est composé de six subtests : Mosaïques, Catégories, Puzzles, Analogies, Situations et Dessins. Ils sont regroupés en deux catégories : Les Subtests de Raisonnement (Catégories, Analogies et Situations) et les Subtests de Performance (Mosaïques, Puzzles et Dessins) qui font plus appel au raisonnement spatial.

Ce test est-il transposable à l'évaluation des personnes adultes autistes ? Les psychologues présents aujourd'hui ne connaissent pas l'outil.

Il semblerait que Claire Chopard, psychologue à la Maison du XXI ème Siècle (St-Dié, Vosges) qui est une institution accueillant des personnes autistes et polyhandicapées (tranche d'âge de 7 à 50 ans) aurait l'expérience de l'évaluation des compétences auprès de ce type de public. Les psychologues qui rencontrent ce type de difficultés pourraient éventuellement la contacter pour en savoir plus.

Dans le cadre de l'évaluation des enfants, Les Echelles Différentielles d'Efficiences Intellectuelle (EDEI-R) sont fréquemment utilisées. Elles sont constituées de trois épreuves d'activités catégorielles. Les épreuves non verbales, de « classification d'objets » et « d'analyse catégorielle » s'avèrent être les plus pertinentes pour les enfants autistes

Dans l'évaluation des adolescents, l'outil le PEP-R (évaluation des compétences des enfants autistes et ceux atteints de troubles apparentés du développement) est parfois utilisé dans l'évaluation des adolescents mais avec des limites. Les outils destinés plus particulièrement

aux adultes sont : l'AAPEP qui est une version du PEP pour personnes adultes autistes, et L'EFI (L'évaluation des compétences fonctionnelles pour l'intervention auprès d'adolescents et d'adultes ayant de l'autisme et un handicap mental sévère). Ce dernier outil s'adresse aux personnes autistes avec une déficience plus sévère que celles évaluées dans le cadre de l'AAPEP..

A présent, le débat s'oriente vers le sujet « **Autisme et sexualité** ».

En France, l'évocation de la sexualité des personnes handicapées en général, reste souvent tabou. D'autres pays comme la Suisse et la Belgique proposent des ateliers éducatifs sur la sexualité, destinés directement aux personnes handicapées. En Suisse, des professionnels rendent un service sexuel aux personnes handicapées. En France, cette question ne peut s'envisager sous le même angle. En effet, la prostitution est un délit, la loi est stricte et le service sexuel rendu renvoi à des représentations négatives. Les cadres législatifs, en Suisse et en Belgique sont beaucoup plus souples.

Une psychologue, évoque un film qui traite la question, du désir et des besoins sexuels d'une personne handicapée motrice. Il s'agit de : « National 7 » de Jean-Pierre Sinapi. Une Jeune éducatrice, en France, est confrontée au souhait d'un résident qui est de faire l'amour avec une femme. Elle ira donc à la recherche d'une prostituée afin de répondre à sa demande, commettant ainsi, un délit.

La sexualité des personnes handicapées en institution s'avère difficile à aborder. En psychiatrie, sous couvert du respect de la vie privée des patients, la sexualité n'est que très rarement évoquée et elle se passe ailleurs. Il faut souligner que l'hôpital n'est pas un lieu de vie, par conséquent, cette question s'envisage selon d'autres perspectives que celles du médico-social, puisque les personnes accueillies y sont résidentes.

Il est nécessaire que les institutions s'interrogent sur cette question et se positionnent. Les professionnels s'interrogent, l'institution doit-elle intervenir ? Si oui, dans quel cadre ? Et dans quelles limites ?

Il peut arriver que des parents lors de l'annonce du handicap de leur enfant, s'interrogent sur l'évolution de leur enfant. Que deviendra mon enfant plus tard ? Va t'il pouvoir se marier un jour ? Pourra t'il vivre une sexualité normale ? D'autres parents n'évoqueront jamais cette question. Parfois la représentation de la sexualité de leur enfant est absente, la sexualité est alors envisagée en lien direct avec l'âge de développement. La possibilité de pouvoir envisager cette question est liée à la culture familiale de chacun et au rapport bien singulier qu'entretiennent les parents avec le handicap de leur enfant.

D'autres questions se posent à l'adolescence. C'est souvent à cette période que les parents évoquent la sexualité, quand ils sont confrontés aux changements corporels et aux manifestations sexuelles.

Les professionnels s'interrogent : Comment définir la sexualité des adolescents porteurs de handicap ? Comment apparaît-elle ? Les psychologues observent souvent une certaine agitation, des manifestations sexuelles, comme l'érection. Comment aider un jeune à se soulager ? Sous quelle forme ? Dans quel lieu ?

D'autre part, les bisous, les câlins, que les professionnels s'accordaient à faire envers des enfants, sont-ils encore appropriés à l'âge adulte ?

Ces questions sont complexes, elles nécessitent une réflexion institutionnelle globale et les situations des résidents doivent se traiter au cas par cas.

Où se situe la liberté de la personne ? Doit-il y avoir une morale ? Comment préserver l'intimité des personnes ?

Il est certain qu'avec l'apparition des chambres individuelles, il a fallu reparler de sexualité ce qui suppose un réaménagement. A l'hôpital, les professionnels se confrontent à la fois à la nécessité de préserver l'intimité des patients mais aussi à celle qui est de préserver une

certaine sécurité (manque de chambres individuelles, impossibilité du patient de fermer sa chambre à clef, mise en danger....).

Si nous évoquons à nouveau les personnes autistes, nous pouvons nous interroger sur la spécificité de ce handicap. Y a t'il une manière d'aimer et d'être aimé qui serait propre aux personnes autistes ? Aussi, si nous parlons d'éducatrices sexuelles, comment intervenir ? Il faudrait tenir compte de leurs difficultés de généralisations des apprentissages.

Un livre est évoqué, « Je suis né un jour bleu » de Daniel Tammet (Édition : Des Arènes, publié en 2007). C'est le récit d'un jeune homme autiste de haut niveau qui décrit la découverte de sa différence, ses particularités (en rapport à son autisme), son parcours.

Dans certaines institutions, le planning familial intervient et transmet aux éducateurs des outils comme des diapositives, des poupées pour leur montrer comment ils travaillent . Certaines institutions font le choix de faire appel à une équipe de l'extérieur pour faire de l'information aux résidents. Une institution de L'APEI Strasbourg a demandé une formation concernant la question de la sexualité en institution et a initié un groupe de travail.

Les psychologues sont souvent démunis face à ces questions :

Situation clinique :

Un jeune garçon de 12 ans, sans langage, vient se frotter aux éducateurs. Ces derniers temps, il met en œuvre des simulations d'actes sexuels avec des enfants. Ces actes posent beaucoup de questions et laissent l'équipe démunie face à ses conduites corporelles.

Est-ce qu'il reproduit ce qu'il voit ? Faut-il faire un signalement ? Est-ce tout simplement une pulsionnel ? Comment accompagner ce jeune ?

Dans ce cadre, quand il se masturbe, un coussin lui est proposé et un lieu bien particulier.

Autre situation clinique :

Un adolescent de 15 ans coince des petits dans les toilettes. Il utilise des stéréotypies verbales connotées sexuellement qui semblent t'il déplacées. Est-ce qu'il comprend ce qui est de l'ordre de l'interdit, dans ces situations ?

Nous remercions tous les psychologues présents pour leur implication et pour les références bibliographiques et articles qu'ils nous ont transmis :

Références Bibliographiques :

J. Delville, M. Mercier, *Sexualité, vie affective et déficience mentale*. Edition de Boeck, 1997.
C.E. Rengade, J.L. Senninger, « Aspects médico-légaux de la relation sexuelle entre patients en institution psychiatrique », Synapse n°221, (CH de Sarreguemines), Janvier 2006.

Vous trouverez, en pièces jointes, d'autres articles ainsi qu'un écrit composé par Melle Cécile Schoenenberger, stagiaire psychologue au FAM de Hoerdt.

La prochaine rencontre du « Réseau Psychologues » aura lieu le **22 septembre 2009 à 14 heures** au Centre Psychothérapique de l'Elsau, Salle des fêtes.

Ordre du jour :

- Présentation de situations cliniques => libre
- La question de l'évaluation
- Retour sur l'outil SON-R (si plus de précisions).